

Kigali, le 17 MAI 1988

N° 1442 /19.00.01



Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Primaire et Secondaire  
KIGALI

Objets: Demande de libération  
d'un arbitre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien  
veuoir libérer pour la période allant du 19 au 25 Mai 1988 Monsieur  
RUKILIZA Rédvérien, arbitre international de football, qui vient  
d'être appelé à diriger une rencontre entre la République de l'Ouganda  
et la République Arabe d'Egypte dans le cadre des 8èmes de finale de  
la XXIVe Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I.L:

- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation  
Professionnelle  
KIGALI

- Monsieur le Directeur de l'Ecole  
des Assistantes Médicaux  
KIGALI

- Monsieur le Président de la FERWAFA  
KIGALI

- Monsieur RUKILIZA Rédvérien  
C/O C.A.M.  
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILIVIMANA Augustin

